

DÉPARTEMENT de la
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
de MURET

Envoyé en préfecture le 17/05/2021
Reçu en préfecture le 17/05/2021
Affiché le 17/05/2021
ID : 031-213105802-20210512-2021_34-DE



Folio n°16
N° 2021.16

CANTON de
PORTET/GARONNE
COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	13
En Exercice :	13
Présents :	12
Votants :	13

**Objet : Modifications
statutaires.**

L'an Deux Mil Vingt et Un
Le douze mai à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Villate
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à
la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-
Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal :
le 5/05/2021

PRESENTS : Mesdames. ALAMINOS. CARLES
CHEFTEL. GROS.

Messieurs GARAUD. DUFOUR. PELFORT.
CONCATO. GALEA. GARCIA. MAURETTE. RADJA.

ABSENTE EXCUSEE : Mme PAJAUD.

PROCURATION : Mme PAJAUD a donné procuration
à M. GARAUD

Madame Hélène CHEFTEL a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture à l'organe délibérant de la délibération 30/2021 du 29 mars 2021,
du SIVOM Saudrune Ariège Garonne (SAG^e) par laquelle, le syndicat :

- Approuve le retrait de la commune de Cugnaux (article 5211-19 du CGCT),
- Approuve la modification du nombre délégués, de l'article 6.1 (article 5212-7-1 du CGCT),
- Approuve la modification de l'article 11-2 relatif aux conditions de reprise de compétence par un membre (article 5211-20 du CGCT),
- Approuve la modification de l'article 13 relatif aux modalités de répartitions des charges (article 5211-20 du CGCT),
- Approuve les statuts du SIVOM SAG^e ainsi modifiés et annexés.

Sur la proposition de Monsieur le Maire après lecture des statuts modifiés le conseil municipal décide :

- D'approuver le retrait de la commune de Cugnaux,
- D'approuver la modification du nombre délégués, de l'article 6.1,
- D'approuver la modification de l'article 11-2 relatif aux conditions de reprise de compétence par un membre,
- D'approuver la modification de l'article 13 relatif aux modalités de répartitions des charges,
- D'approuver les statuts du SIVOM SAG^e ainsi modifiés et annexés.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture
le 17/05/2021
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

En Mairie le 12/05/2021
Le Maire J.C GARAUD

